



AVIS AU PUBLIC

Modification du règlement de circulation de la Commune de Saeul

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la décision du Conseil communal du 11 mai 2022 portant modification du règlement de circulation de la Commune de Saeul, approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 14 juin 2022 et par le Ministre de l'Intérieur en date du 17 juin 2022 (réf.: 322/22/CR), est déposée et consultable par le public à partir de ce jour au Secrétariat communal. Le règlement devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la Commune.

Saeul, le 15 juillet 2022

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Jean KONSBRUCK
Bourgmestre

Joé WOLFF
Secrétaire communal



[Handwritten signatures of Jean KONSBRUCK and Joé WOLFF]